

La Société de géographie mise en accusation

L'institut, qui vient de décerner un prix à Sylvie Brunel, serait devenu « un bastion du climatoscepticisme »

Elle a compté dans ses rangs d'illustres savants et explorateurs, à l'image de Jules Verne, Anatole France, Paul-Emile Victor ou Jacques-Yves Cousteau. Elle a joué un rôle essentiel dans les grandes explorations des deux derniers siècles. Elle est également la plus ancienne des sociétés de géographie au monde, fondée à Paris en 1821. Malgré ce passé prestigieux, la Société de géographie est sous le feu de critiques, accusée d'être devenue un « bastion du climatoscepticisme ».

Deux de ses membres, le géographe Damien Deville et le cosmographe Maxime Blondeau, ont claqué la porte de la société savante le 6 novembre. En cause : l'attribution, samedi 30 novembre, du Grand Prix 2024 de l'institution à la géographe Sylvie Brunel, pour l'ensemble de son œuvre et en particulier pour l'ouvrage *Nourrir. Cessons de maltraiter ceux qui nous font vivre* (Büchler-Chastel, 2023).

La professeure émérite à Sorbonne Université, âgée de 64 ans, a été au centre de polémiques pour avoir tenu ou relayé des propos climatosceptiques. En 2019, elle signait, avec 800 autres personnes, une lettre envoyée au secrétaire général des Nations unies affirmant qu'« il n'y a pas d'urgence climatique » ou que « davantage de CO₂ bénéficie à la nature ». Des arguments en totale opposition avec les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). En 2022, en pleine canicule en France, elle assurait sur BFM-TV : « C'est le quotidien quand vous vivez à Dakar ou Abou Dhabi (...) Pas de panique. »

« Ce n'est pas une maladresse » Aujourd'hui, Sylvie Brunel assure « regretter amèrement » ses propos passés, qui l'« enferment dans un rôle de méchante ». Elle reconnaît avoir « sous-estimé les vulnérabilités face aux chocs climatiques », comme lors des inondations meurtrières en Espagne. Tout en rejetant l'étiquette de « climatorassuriste », la géographe continue toutefois de contredire les conclusions du dernier rapport du GIEC sur l'existence de limites à l'adaptation, c'est-à-dire



que certains dégâts du réchauffement climatique ne pourront pas être évités. « Dire qu'on ne peut pas s'adapter, ça veut dire mettre les 3 milliards d'humains du monde tropical aux oubliettes », argue-t-elle, refusant par ailleurs de « désespérer la jeunesse ». « Le fait de dire que ce n'est pas si grave, que l'on arrivera toujours à trouver des solutions et à s'adapter est faux. C'est une forme de climatoscepticisme », prévient le climatologue Jean Jouzel.

Le malaise à la Société de géographie dépasse le cas de Sylvie Brunel. « Ce n'est pas une maladresse, c'est une lame de fond », déplore Damien Deville, chercheur associé à l'Institut de géographie de la Sorbonne. La Société de géographie défend un agenda attaquant les « veilleurs du climat ». En 2023, le Grand Prix avait été attribué à Philippe Pelletier, géographe spécialiste du Japon et auteur de plusieurs livres sur l'écologie,

Aujourd'hui, la géographe Sylvie Brunel reconnaît avoir « sous-estimé les vulnérabilités face aux chocs climatiques »

dont *Le Puritanisme vert. Aux origines de l'écologie* (Le Pommeier, 2021), critiqué pour avoir remis en cause les rapports du GIEC. En 2010, cette distinction récompensait le père du climatoscepticisme français, le géochimiste Claude Allègre, pour son ouvrage *L'Imposture climatique* (Plon, 2010), pourtant truffé d'erreurs. L'année d'avant avait vu l'arrivée de Jean-Robert Pitte à la présidence de la Société de géographie.

Ce spécialiste du paysage et de la gastronomie, âgé de 75 ans, rejette aussi le consensus sur le changement climatique, en entretenant notamment le doute sur son origine humaine. Dans une interview en 2020, il affirmait que « cette question mérite mieux que les certitudes assénées à longueur de journée dans les médias, mais aussi par un certain nombre de scientifiques étroitement spécialisés le plus souvent et sans aucune culture historique. Coïncidence n'est pas corrélation ». Le réchauffement climatique en cours est en réalité entièrement provoqué par les activités humaines, comme l'a montré le dernier rapport du GIEC.

Dans un courriel adressé au Monde, Jean-Robert Pitte réfute la qualification de climatosceptique. La Société de géographie, composée de 900 membres (entrés par cooptation), « est un lieu de réflexion et de débat ». « Les deux membres démissionnaires de

la société (...) ne sont jamais venus dans nos murs et semblent ignorer la diversité des idées qui s'expriment en notre sein », assure-t-il. Damien Deville répond que, en deux ans et demi, il n'a jamais reçu d'invitation à des cercles de travail. Seulement à des croisières en Méditerranée « à des prix exorbitants » et à des colloques « mais jamais sur les fronts de recherche de la géographie, notamment sur l'anthropocène ».

« Tendances rassuristes »

Jean-Robert Pitte défend l'organisation, avec Erik Orsenna, d'un colloque sur le thème de la viticulture et du changement climatique. « La plupart des vignerons membres de l'Académie du vin de France qui se sont exprimés ont admis que la situation actuelle est difficile, réclame des adaptations constantes, mais qu'au total les vins sont bien meilleurs depuis dix ans qu'auparavant », relativise-t-il.

Pour plusieurs géographes, ces discours sont symptomatiques d'un climatoscepticisme prégnant chez une partie des anciens de la discipline. « La génération de Jean-Robert Pitte et Sylvie Brunel a réintroduit l'homme au centre de la géographie. Mais ce discours humaniste a débouché sur des tendances rassuristes, en expliquant que l'homme n'est pas déterminé par son environnement comme tout animal et qu'il a toujours repoussé les limites », explique une géographe qui requiert l'anonymat.

Quelle est encore l'influence de cette société qui fut un symbole ? Certains, à l'instar du géographe indépendant Thomas Maillard, y voient une institution « vieillissante et réactionnaire » qui a perdu de son prestige et à laquelle « plus personne ne se réfère dans le milieu de la géographie ». D'autres, comme Jean Jouzel, juge qu'elle a une « grande influence sur le système scolaire depuis vingt ans ». Elle « s'invite » toujours au Sénat et à l'Assemblée nationale pour dialoguer avec les parlementaires, ajoute Damien Deville.

Les discours climatosceptiques planent autour d'autres sociétés savantes. L'Académie des sciences morales et politiques, l'un des cinq cénacles de l'Institut de France, a abrité un colloque rassemblant des figures du climatoscepticisme français, le 15 novembre, comme l'avait révélé *L'Informé*. « Ce colloque n'engage absolument pas l'académie », assure Bernard Stirn, le secrétaire perpétuel. Nous avons seulement mis à disposition une salle à la demande de l'une des académiciennes, Chantal Delsol. Cette philosophe était intervenue en 2017 dans un colloque de l'« association des climato-réalistes », qui rassemble certains climatosceptiques français.

Cette même Académie des sciences morales et politiques sera présidée en 2025 par Jean-Robert Pitte et verra sa première conférence donnée par... Sylvie Brunel. La géographe pourrait également être nommée à l'Académie d'agriculture le 6 décembre. Certains membres ont essayé de repousser d'un an son élection, le temps de faire clarifier sa position sur le climat, en vain. ■

AUDREY GARRIC

Le cas de Paul Watson embarrasse le Danemark

Le tribunal du Groenland doit statuer, le 2 décembre, pour la sixième fois sur le maintien en détention provisoire du défenseur des baleines

MALMÖ (SUÈDE) - correspondante régionale

Voilà plus de cinq mois que le fondateur de l'ONG Sea Shepherd, Paul Watson, est incarcéré à la prison de Nuuk, la capitale du Groenland. Cinq mois que le défenseur des baleines américano-canadien, âgé de 73 ans, attend d'être fixé sur son sort.

Va-t-il être extradé vers le Japon, où il encourt jusqu'à quinze ans de prison, pour avoir participé à une opération anti-chasse contre un baleinier japonais, dans les eaux antarctiques en 2010, causant « des dommages et des blessures », selon le mandat d'arrêt international émis par Tokyo à son encontre en 2012 ; ou bien sera-t-il autorisé à rejoindre sa femme et leurs deux enfants, en France, où il compte demander l'asile politique ?

Le Danemark semble hésiter, tiraillé entre les requêtes du Japon et de la France - le 23 juillet, l'Elysée a fait savoir que le président Emmanuel Macron suivait « la situation de près » et était « inter-

venu auprès des autorités danoises » pour éviter l'extradition de M. Watson. Il est aussi placé sous la pression des ONG environnementales, ainsi que celle de ses territoires autonomes, les îles Féroé, en particulier, qui chassent la baleine et n'apprécient guère les activités de Sea Shepherd. A Copenhague, le ministre de la justice, Peter Hummelgaard (social-démocrate), n'a toujours pas dit quand il comptait rendre sa décision.

« Nature même de la procédure » En attendant, Paul Watson est de nouveau convoqué devant le tribunal du Groenland le 2 décembre, qui doit statuer sur son maintien en détention provisoire. Il s'agit de la sixième audience, depuis son interpellation, le 21 juillet, dans le port de Nuuk.

Le 13 novembre, le juge chargé de l'affaire a exhorté le ministre de la justice à prendre une décision rapidement. Les défenseurs de l'activiste ont fait appel auprès de la Cour suprême du Danemark : ils estiment que sa période de détention provisoire n'aurait pas dû excéder deux ou trois

mois, « ce qui est la peine maximale qu'encourt Paul Watson au Groenland, s'il était condamné pour une agression », estime l'avocat Jonas Christoffersen.

Que la décision du ministre de la justice se fasse attendre n'étonne pas M. Christoffersen, cependant. « C'est dû à la nature même de la procédure, qui est strictement légale. Même si le ministre de la justice prend la décision, celle-ci doit être gouvernée par la loi sur l'extradition, sachant qu'elle pourra ensuite être contestée en justice », explique-t-il. Avant de faire leur recommandation, les fonctionnaires du ministère doivent examiner dans le détail les faits qui sont reprochés à M. Watson et évaluer s'ils sont répréhensibles au regard de la loi groenlandaise, « ce qui prend du temps », remarque l'avocat.

Le 25 octobre, le ministère de la justice a annoncé avoir reçu les rapports de la police groenlandaise et du procureur général : deux documents sur lesquels le ministre Peter Hummelgaard a indiqué qu'il appuierait sa décision. Le 11 septembre, devant des dépu-

tés qui contestaient la détention de M. Watson, au Parlement, à Copenhague, le ministre avait tenu à mettre les choses au clair, insistant sur le fait qu'il ne voulait pas en faire « une question politique », même si « d'autres - y compris des acteurs internationaux - ont un intérêt différent », observait-il.

Constatant l'ampleur des réactions en France, où l'Elysée a fait savoir, le 23 juillet, que le président Emmanuel Macron « [suivait] la situation de près » et « [était intervenu] auprès des autorités danoises », le chef de la

La prudence des Danois est aussi liée à leurs relations compliquées avec le Groenland et les îles Féroé, deux territoires autonomes

diplomatie danoise, Lars Lokke Rasmussen, remarquait, pour sa part, le 12 août, dans le quotidien *Politiken* : « Nous ne pouvons pas commencer à dire ici qu'il n'est pas si opportun de suivre les règles, parce que nous soutenons l'une ou l'autre des parties. »

Dimension politique

Mais malgré ses efforts, le gouvernement danois ne peut pas évacuer la dimension politique de l'affaire, souligne Jonas Christoffersen : « C'est toujours une décision politique d'extrader quelqu'un ou pas, car nous avons des relations politiques et diplomatiques avec d'autres pays, qui peuvent être affectées. »

La prudence du gouvernement danois dans cette affaire doit être aussi analysée à la lumière des relations compliquées qu'entretient Copenhague avec ses deux territoires autonomes, les îles Féroé et le Groenland, selon le chercheur Ulrik Pram Gad, spécialiste de l'Arctique auprès de l'Institut danois des études internationales. Il rappelle que c'est la police féroïenne qui a alerté Nuuk de

l'arrivée du bateau de M. Watson au Groenland. Dans un premier temps, le gouvernement local des îles Féroé espérait d'ailleurs obtenir son transfert, dans l'espoir de le juger pour les opérations menées par son organisation contre les baleiniers féroïens. « Nous pensons qu'il doit être tenu pour responsable de ses actes. Non seulement ceux qu'il a commis dans les îles Féroé, mais aussi dans le monde entier », expliquait le ministre de la justice, Bjarni Petersen.

« Je pense que c'est la raison pour laquelle le Danemark a décidé d'interpeller M. Watson, alors qu'il aurait été plus naturel de le laisser filer vers le Japon, où les Japonais s'en seraient occupés, explique Ulrik Pram Gad. Quelqu'un au ministère de la justice ou à la police a voulu bien faire, en surestimant les réactions du Groenland et des îles Féroé, qui accusent régulièrement le Danemark de ne pas suffisamment prendre en compte leurs intérêts. » Une décision dont Copenhague semble avoir aujourd'hui du mal à se dépêtrer. ■

ANNE-FRANÇOISE HIVERT